



Texte de mise en œuvre

## Nouvelle évaluation magistérielle de l'homosexualité

Décision du Chemin synodal adoptée par l'Assemblée synodale le 9 septembre 2022

---

### Introduction

(1) Le texte fondamental « Vivre dans des relations réussies - lignes de base d'une éthique sexuelle renouvelée » reprend les résultats de la théologie et des sciences humaines sur les abus sexuels dans l'Église catholique romaine en Allemagne et les résultats de l'étude « Abus sexuels perpétrés sur mineurs par des prêtres, diacres et religieux catholiques sur le territoire de la Conférence épiscopale allemande » (en bref : étude MHG), qui portent à modifier les positions défendues au niveau magistériel relativement aux personnes homosexuelles, positions qui sont exposées entre autres dans le Catéchisme de l'Église Catholique (CEC). Pour poursuivre le développement de la doctrine de l'Église au travers d'une nouvelle évaluation de l'homosexualité, l'Assemblée Synodale s'adresse au Pape et lui demande de faire que l'Église universelle s'entende sur ce sujet et d'appliquer des changements correspondants.

### Proposition

(2) L'Assemblée Synodale recommande au Pape de préciser l'homosexualité sur le plan magistériel et de procéder à une nouvelle évaluation de l'homosexualité. Les aspects suivants doivent ce faisant être pris en compte :

(3) Chaque être humain créé par Dieu l'a été avec sa propre sexualité et cette sexualité ainsi créée lui confère une dignité intangible. Chaque personne possède, indissociablement liée à elle, une orientation sexuelle. Elle n'a pas choisi cette orientation sexuelle et cette dernière n'est pas modifiable.

(4) Créé à l'image de Dieu, chaque être humain mérite d'être traité avec égards et respect, indépendamment de son orientation sexuelle. Tous les croyants ont l'obligation d'agir activement contre toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

(5) Vu que l'orientation homosexuelle fait partie de l'être humain, homme ou femme, telle qu'il/qu'elle a été créée, elle ne doit pas être jugée sur le plan éthique autrement que l'orientation hétérosexuelle.

(6) Chaque être humain, homme ou femme, est appelé à intégrer sa sexualité dans sa façon de vivre. La sexualité génitale responsable dans des relations avec une autre personne s'oriente

sur le respect de la dignité et de l'autodétermination, sur l'amour et la fidélité, sur la responsabilité de l'une pour l'autre ainsi que sur les dimensions spécifiques respectives de la fertilité. Ceci s'accomplit dans des relations structurées autour de l'exclusivité et faites pour durer. La sexualité entre personnes du même sexe - y compris vécue par des actes sexuels - ne constitue ainsi pas un péché qui sépare de Dieu, elle ne doit pas être jugée comme intrinsèquement mauvaise. Au contraire, il faut la mesurer à l'aune de la réalisation des valeurs précitées.

(7) D'où les conséquences suivantes :

1. Dans le sillage de cette nouvelle évaluation de l'homosexualité, entre autres les passages 2357 à 2359 et le passage 2396 (homosexualité et chasteté) du catéchisme universel devraient être remaniés. De même, les passages correspondants dans le Compendium du Catéchisme (2005 ; n° 492) devraient être modifiés. Dans le compendium, les « actes homosexuels » doivent être supprimés de la liste des « péchés principaux contre la chasteté ».
2. Il découle de cette nouvelle évaluation que l'Église doit reconnaître qu'en de nombreux endroits elle inflige des souffrances à des êtres humains du fait de sa doctrine et de sa pratique relativement à l'homosexualité, et qu'elle porte ainsi atteinte à leur dignité. En outre, elle devrait clairement se distancer des poursuites et de la criminalisation dont les personnes homosexuelles font l'objet, et se distancer aussi d'éventuelles tentatives de les introduire dans la législation ou de les légitimer par elle.
3. L'homosexualité n'est pas une maladie. Pour cette raison, les prétendues « thérapies de conversion » sont à rejeter et il faut œuvrer dans la société pour les faire interdire. Elles ne sont médicalement pas indiquées. Dans l'accompagnement pastoral, il faut respecter l'autodétermination et soutenir l'intégration de la sexualité dans la personne. Il ne faut chercher à convaincre personne que son orientation homosexuelle et l'épanouissement de cette orientation au fil de sa biographie sont intrinsèquement coupables.
4. Il découle de cette nouvelle évaluation de l'homosexualité qu'à personne ne doivent être refusées la prise en charge de fonctions ecclésiales ainsi que la réception des sacrements, notamment du sacrement d'ordination, et qu'aucune personne au service de l'Église ne doit avoir à pâtir de désavantages professionnels au motif de son orientation homosexuelle.

### **Présentation des motifs**

(8) La nouvelle évaluation ici proposée de l'homosexualité vécue emprunte un chemin voulant jeter des ponts entre la doctrine et la tradition ecclésiales existantes d'une part, en direction d'un perfectionnement d'autre part. Nous voyons des points d'enchaînement dans les valeurs rendues fortes par l'Évangile et la tradition, et qui se réalisent aussi dans un partenariat entre personnes du même sexe : amour, fidélité, responsabilité réciproque, exclusivité et durabilité ainsi que - au sens large - fertilité (texte fondamental B.5). Le Pape François a livré dernièrement, dans *Amoris Laetitia*, une vision élargie de la fertilité, selon laquelle la fertilité se manifeste non seulement sous son aspect biologique et génératif mais aussi comme contribution en faveur de la société (AL 178 et 181). En outre, les éléments de connaissance tirés des sciences bibliques et des sciences humaines nous aident à élargir la vue sur l'homosexualité. Ainsi par exemple le tout récent document *Che cosa è l'uomo?* (Qu'est-ce que l'homme ?) de la Commission biblique pontificale parvient à des évaluations nouvelles et différenciées d'actes sexuels

entre personnes du même sexe, comme il en arrive dans la Bible (« Qu'est-ce que l'homme ? - Un itinéraire d'anthropologie biblique », 2019, n° 185-195). Pour les sciences humaines telles qu'en l'état : l'homosexualité et la bisexualité ne sont ni des maladies ni des troubles ni quelque chose que l'on peut choisir. Elles constituent au contraire des variantes minoritaires naturelles dans les structures préférentielles des êtres humains. Ces orientations sexuelles se manifestent (comme l'hétérosexualité) pendant la puberté et elles sont stables, c'est-à-dire immuables. Ces éléments de connaissance rendent nécessaire une nouvelle évaluation de l'homosexualité. Elle est une variante de norme, et pas une « variante moindre » (texte fondamental A 2.3). S'agissant d'un cas normal, elle fait partie de ce que Dieu a créé de bon. Pour les personnes homosexuelles, il faut que valent du point de vue éthique les mêmes choses que pour les personnes hétérosexuelles.

(9) Les personnes homosexuelles se sentent souvent dénigrées et ostracisées dans notre Église. Certes le Catéchisme de l'Église Catholique exige, dans sa version actuelle, de traiter ces gens avec respect et de ne pas les écarter à tort ; ces commandements toutefois ne sont pas respectés bien souvent étant donné que la sexualité de personnes de même sexe qui s'aiment, réalisée par des actes sexuels, continue d'être considérée comme un péché capital. Cela peut avoir des conséquences graves pour les personnes croyantes homosexuelles, allant jusqu'aux risques pour leur intégrité physique et leur vie lorsque par exemple des dignitaires de l'Église ne prennent pas clairement position contre les poursuites visant les homosexuels-les et que parfois même ils soutiennent ces poursuites. Lorsque des relations amoureuses homosexuelles ne trouvent pas de reconnaissance, il y a risque que le désir entre personnes du même sexe ne puisse pas être intégré dans leur propre personnalité et que, comme dans de nombreux autres cas, cette sexualité non intégrée entraîne des comportements déplacés. Souvent, des problèmes de détermination de sa propre identité en sont aussi la conséquence. Le refus vécu au sein de la société et dans le domaine pastoral ainsi que dans les communautés catholiques peut - précisément chez les jeunes - avoir des effets négatifs sur leur santé physique et psychique.

(10) Les « thérapies de conversion » pratiquées de manière offensive par quelques groupements catholiques et d'autres « offres » similaires n'ont rien de scientifique et peuvent occasionner des troubles psychiques considérables, la preuve en est établie, raison pour laquelle elles sont expressément interdites dans certains pays (dont en Allemagne). Dernier point non des moindres, de nombreux catholiques hommes et femmes (catholiques laïcs et ordonnés) se voient menacés dans leur existence professionnelle lorsque leur orientation sexuelle et/ou leur partenariat avec une personne de même sexe devient de notoriété publique auprès de leur employeur (texte fondamental B.5.5).

(11) Les propositions de modification ici présentées pour le catéchisme sont fondées sur la connaissance acquise que l'action de l'Église sur les questions de l'homosexualité ne tenait pas suffisamment compte de la dignité des personnes homosexuelles en tant que créatures de Dieu. Les personnes homosexuelles sont des enfants de Dieu et elles ont droit, ayant été créées à l'image de Dieu, à être acceptées sans réserve dans l'Église et par elle, ainsi qu'à participer activement à la vie dans la foi et à la vie de l'Église.

(12) Par le passé et en raison de l'attitude de refus de l'Église, les personnes homosexuelles ont souvent eu des difficultés à suivre le chemin de Jésus, quand il ne leur a pas été rendu entièrement inaccessible.

(13) La tabouisation et le caractère anxiogène du thème de la sexualité en général et de l'homosexualité en particulier, imputables à la doctrine sexuelle de l'Église, sont les causes systémiques du crime d'abus au sein de l'Église, vu que dans de nombreux cas le développement d'une sexualité mûre a été gêné ou carrément rendu impossible. À cela s'ajoute le fait que jusqu'à présent l'homosexualité vaut comme obstacle à l'ordination. Aussi face à ce contexte, nous voyons un besoin urgent d'agir afin que les personnes déstabilisées par la doctrine actuelle de l'Église puissent à l'avenir intégrer positivement, et en toute responsabilité, leur sexualité dans leur personnalité.